

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 14 février 2024 à 19 heures 30, Salle des Mariages

Commune de Vire Normandie		
I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC		
2024/02/14 1.	Installation de deux conseillères municipales	Le conseil municipal prend acte
2024/02/14 2.	Composition des conseils des communes déléguées – Modification	Le conseil municipal prend acte
2024/02/14 3.	Election du maire de Vire Normandie	Election de Nicole DESMOTTES (cf. procès-verbal d'élection)
2024/02/14 4.	Fixation du nombre d'adjoints au maire de Vire Normandie	Approuvé
2024/02/14 5.	Election des adjoints au maire de Vire Normandie	Election de 14 adjoints (cf. procès-verbal d'élection)
2024/02/14 6.	Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS - Modification	Le conseil municipal prend acte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2024 à 19h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

01. Installation de deux conseillères municipales

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame Françoise LAURENT

Par courrier en date du 19 décembre 2023 réceptionné le 19 décembre 2023, Madame Rosine LEVERRIER, conseillère municipale de Vire Normandie, conseillère communale de la commune déléguée de Vire a fait connaître son souhait de démissionner de toutes ses fonctions à Monsieur le Maire de la Commune de Vire Normandie.

Il convient de procéder au remplacement de Madame Rosine LEVERRIER, en qualité de conseillère municipale de la liste « Vire Normandie écologique et solidaire » présentée aux élections municipales du 28 juin 2020. Conformément à l'article L270 du Code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Madame Anne-Sophie MELLET, arrivant la suivante sur la liste a été sollicitée pour siéger au Conseil Municipal et a fait part de son souhait de ne pas y siéger, par un courrier en date du 15 janvier 2024.

Monsieur Clément BOISSEL, arrivant ensuite sur la liste a donc été sollicité pour siéger au Conseil Municipal et a fait part de son souhait de ne pas y siéger par courrier en date du 1^{er} février 2024.

Par courrier en date du 02 février 2024, Madame Françoise LAURENT, placée après le dernier élu sur la liste « Vire Normandie écologique et solidaire » présentée aux élections municipales du 28 juin 2020, a été appelée à remplacer Madame Rosine LEVERRIER en tant que conseillère municipale de Vire Normandie et conseillère communale de Vaudry et a été invitée à siéger à la séance du conseil municipal de Vire Normandie du 14 Février 2024.

Madame Nicole DESMOTTES, présidente de séance, procède à l'installation de Madame Françoise LAURENT en qualité de conseillère municipale de Vire Normandie et de conseillère communale de Vaudry.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Françoise LAURENT en qualité de conseillère municipale de Vire Normandie et de conseillère communale de Vaudry.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/01/14/01 du 14 février 2024 à 19h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Madame Sylvie ROBLIN

Par courrier en date du 29 janvier 2024, Monsieur Marc ANDREU SABATER a adressé au représentant de l'Etat dans le Département du Calvados sa démission de ses fonctions de maire de Vire Normandie ainsi que de conseiller communal et municipal de Vire Normandie.

Par courrier en date du 1^{er} février 2024, notifié le 2 février 2024, Monsieur le Préfet du Calvados a accepté cette démission.

Suite à l'acceptation de cette démission, il convient de procéder au remplacement de Monsieur Marc ANDREU SABATER, en qualité de conseiller municipal de la liste « Ensemble pour Vire Normandie » présentée aux élections municipales du 28 juin 2020. Conformément à l'article L270 du Code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Par courrier en date du 2 février 2024, Madame Sylvie ROBLIN, placée après le dernier élu sur la liste « Ensemble pour Vire Normandie » présentée aux élections municipales du 28 juin 2020, a été appelée à remplacer Monsieur Marc ANDREU SABATER en tant que conseillère municipale de Vire Normandie et conseillère communale de Saint Germain de Tallevende et a été invitée à siéger à la séance du conseil municipal de Vire Normandie du 14 Février 2024.

Madame Nicole DESMOTTES, présidente de séance, procède à l'installation de Madame Sylvie ROBLIN en qualité de conseillère municipale de Vire Normandie et de conseillère communale de Saint Germain de Tallevende.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Sylvie ROBLIN en qualité de conseillère municipale de Vire Normandie et de conseillère communale de Saint Germain de Tallevende.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Première Adjointe,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/01/14/01 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 40

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 04

Nombre de membre absent: 02

Le 14 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Première Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 08 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 08 Février 2024.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri			☒	
MAINCENT Lyliane	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Cindy COIGNARD
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LEFEBVRE Nadine	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DEC2024021401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024
Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/01/14/01 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LELARGE Michel	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
LEFEBVRE Yoann			☒	
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
LAURENT Françoise	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/01/14/01 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2024 à 19h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

02. Composition des conseils des communes déléguées – Modification

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 3 juillet 2020, créant 7 conseils de communes déléguées,

Vu la délibération n°2 du conseil municipal du 20 décembre 2021 portant modification de la composition des conseils des communes déléguées,

Vu la délibération n°2 du conseil municipal du 26 octobre 2023 portant modification de la composition des conseils des communes déléguées,

Vu la délibération n°2 du conseil municipal du 18 décembre 2023 portant modification de la composition des conseils des communes déléguées,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal du 14 février 2024 portant installation de Madame Françoise LAURENT en qualité de conseillère municipale de Vire Normandie et de conseillère communale de Vaudry suite à la démission de Madame Rosine LEVERRIER,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal du 14 février 2024 portant installation de Madame Sylvie ROBLIN en qualité de conseillère municipale de Vire Normandie et de conseillère communale de Saint Germain de Tallevende suite à la démission de Monsieur Marc ANDREU SABATER,

Il est proposé au conseil municipal de modifier la composition des conseils des communes déléguées ainsi :

Commune déléguée	Nombre de conseillers communaux siégeant en conseil communal	Nom des conseillers communaux
Vire	23	Annie ROSSI Catherine MADELAINE Marie-Noëlle BALLÉ Marie-Claire LEMARCHAND Régis PICOT Lucien BAZIN Marie-Odile MOREL Eric DUMONT Cindy COIGNARD Philippe MALLÉON Lyliane MAINCENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/02 du 14 février 2024 à 19h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

		Françoise FOUBERT Meiggie BLANC Yoann LEFEBVRE Jacques COURTEILLE Aurélie MASSÉ Pascal MARTIN Jane PIGAULT Serge COUASNON Maryse DUVAUX Roselyne DUBOURGUAIS Régine RENAULT Jean-Claude TOULUCH
Saint Germain de Tallevende	5	Valérie OLLIVIER Martine ROBBES Patrick GOSSMANN Olivier FAUDET Sylvie ROBLIN
Vaudry	6	Corentin GOETHALS Marie-Ange CORDIER Dimitri RENAULT Sandra BEDEL Gilles ALLEGRE Françoise LAURENT
Roullours	4	Nicole DESMOTTES Michel LELARGE Maud VIGIER Sabrina LABROUSSE
Coulonces	3	Gilles MALOISEL Nathalie LE DRÉAU Tony LEFOUR
Maisoncelles-La-Jourdan	2	Guy VÉLANY Samuel BINET
Truttemer le Grand	3	Pierre-Henri GALLIER Joël DROULLON Nadine LETELLIER
Truttemer le Petit	1	Fernand CHÉNEL

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Première Adjointe,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/02 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 40

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 04

Nombre de membre absent: 02

Le 14 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s’est réuni Salle des Mariages à l’Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Première Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l’ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 08 Février 2024.

La convocation et l’ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 08 Février 2024.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri			☒	
MAINCENT Lyliane	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Cindy COIGNARD
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LEFEBVRE Nadine	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DEC2024021402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024
Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/02 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LELARGE Michel	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
LEFEBVRE Yoann			☒	
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
LAURENT Françoise	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/02 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2024 à 19h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

03. Election du maire de Vire Normandie

Par courrier en date du 29 janvier 2024, Monsieur Marc ANDREU SABATER a adressé au représentant de l'Etat dans le Département du Calvados sa démission de ses fonctions de maire de Vire Normandie ainsi que de conseiller communal et municipal de Vire Normandie.

Par courrier en date du 1^{er} février 2024, notifié le 2 février 2024, Monsieur le Préfet du Calvados a accepté cette démission.

Conformément à l'article L2122-14 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *lorsque l'élection du maire ou des adjoints est annulée ou que, pour toute autre cause, le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine* ».

En application de l'article L2122-8 modifié du CGCT, Monsieur Jean-Claude TOULUCH le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée.

Il a dénombré 41 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie.

Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 modifiés du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les membres du conseil municipal désignent les assesseurs suivants, étant précisé qu'ils doivent être au moins deux. Trois assesseurs ont été désignés : Cindy COIGNARD, Corentin GOETHALS et Philippe MALLÉON.

Le président de la séance du conseil municipal invite les candidats à la fonction de maire de Vire Normandie à se présenter.

2 candidats présentent leur candidature :

- Gilles ALLEGRE
- Nicole DESMOTTES

Il est ensuite procédé au scrutin secret.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/03 du 14 février 2024 à 19h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L65 du code électoral).

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	46
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	9
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	36
f. Majorité absolue des suffrages exprimés	19

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
Gilles ALLEGRE	3 (trois)
Nicole DESMOTTES	33 (trente-trois)

Madame Nicole DESMOTTES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin est proclamée Maire de Vire Normandie et est immédiatement installée.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/03 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membre absent: 01

Le 14 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TOULUCH, Doyen d'Age de l'Assemblée.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 08 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 08 Février 2024.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Cindy COIGNARD
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LEFEBVRE Nadine	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DEC2024021403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024
Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/03 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LELARGE Michel	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud		☒		Pierre-Henri GALLIER
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
LEFEBVRE Yoann			☒	
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
LAURENT Françoise	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/03 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2024 à 19h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

04. Fixation du nombre d'adjoints au maire de Vire Normandie

Sous la présidence de Nicole DESMOTTES, élue Maire de Vire Normandie, le conseil municipal est invité à fixer le nombre d'adjoints au maire de Vire Normandie.

Madame la Maire de Vire Normandie rappelle qu'en application de l'article L2122-10 modifié du CGCT, « quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints ».

Elle indique qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 14 adjoints au maire au maximum. Elle rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 13 adjoints suite aux élections de 2020 et de 12 adjoints depuis la démission de Gérard MARY.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- De fixer à 14 le nombre d'adjoints au maire de la commune de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	5
Vote Pour	35	5
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/04 du 14 février 2024 à 19h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membre absent: 10

Le 14 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 08 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 08 Février 2024.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Cindy COIGNARD
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LEFEBVRE Nadine	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DEC2024021404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024
Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/04 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LELARGE Michel	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud		☒		Pierre-Henri GALLIER
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
LEFEBVRE Yoann			☒	
MARTIN Pascal			☒	
PIGAULT Jane			☒	
COUASNON Serge			☒	
DUVAUX Maryse			☒	
DUBOURGUAIS Roselyne			☒	
FAUDET Olivier			☒	
RENAULT Régine			☒	
TOULUCH Jean-Claude			☒	
LABROUSSE Sabrina			☒	
ALLEGRE Gilles	☒			
LAURENT Françoise	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/04 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 février 2024 à 19h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

05. Election des adjoints au maire de Vire Normandie

Sous la présidence de Nicole DESMOTTES, élue Maire de Vire Normandie, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

La présidente de séance rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7-2 modifiés du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, soit 14 au maximum.

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle des assesseurs Cindy COIGNARD Corentin GOETHALS et Philippe MALLÉON désignés par le conseil municipal pour l'élection du maire.

Il est ensuite procédé au scrutin secret.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L65 du code électoral).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/05 du 14 février 2024 à 19h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	02
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	09
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	01
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	25
f. Majorité absolue des suffrages exprimés	13

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
Annie ROSSI	25

Les candidats de la liste conduite par Annie ROSSI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin sont proclamés adjoints au maire de Vire Normandie et sont immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- 1^{er} adjoint : Annie ROSSI
- 2^{ème} adjoint : Corentin GOETHALS
- 3^{ème} adjoint : Martine ROBBES
- 4^{ème} adjoint : Gilles MALOISEL
- 5^{ème} adjoint : Marie-Claire LEMARCHAND
- 6^{ème} adjoint : Pierre-Henri GALLIER
- 7^{ème} adjoint : Valérie OLLIVIER
- 8^{ème} adjoint : Régis PICOT
- 9^{ème} adjoint : Catherine MADELAINE
- 10^{ème} adjoint : Lucien BAZIN
- 11^{ème} adjoint : Nadine LETELLIER
- 12^{ème} adjoint : Joël DROULLON
- 13^{ème} adjoint : Françoise FOUBERT
- 14^{ème} adjoint : Philippe MALLÉON

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/05 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membre absent: 10

Le 14 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 08 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 08 Février 2024.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Cindy COIGNARD
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LEFEBVRE Nadine	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DEC2024021405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024
Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/05 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LELARGE Michel	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud		☒		Pierre-Henri GALLIER
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
LEFEBVRE Yoann			☒	
MARTIN Pascal			☒	
PIGAULT Jane			☒	
COUASNON Serge			☒	
DUVAUX Maryse			☒	
DUBOURGUAIS Roselyne			☒	
FAUDET Olivier			☒	
RENAULT Régine			☒	
TOULUCH Jean-Claude			☒	
LABROUSSE Sabrina			☒	
ALLEGRE Gilles	☒			
LAURENT Françoise	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/14/05 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 février 2024 à 19h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité – EPIC

**06. Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS –
Modification**

Madame la Maire de Vire Normandie donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L2121-29 du CGCT par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu les articles R123-8 et R123-9 du code de l'action sociale et des familles, énonçant les règles relatives à la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération n°7 du conseil municipal du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'administrateurs au Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération n°6 du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération n°4 du conseil municipal du 6 novembre 2023 portant modification de la délibération n°6 du conseil municipal du 10 juillet 2020 relative à désignation des représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la démission de l'ensemble de ses fonctions de Madame Sylvie GELEZ, adressée par courrier en date du 17 novembre 2023 à Monsieur le Maire de Vire Normandie et l'acceptation de cette dernière par courrier en date du 20 novembre 2023, notifié le 20 novembre 2023,

Considérant qu'en application de l'article R123-9 précité, « le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés (...) »,

Considérant que sur la liste déposée en 2020 par les « Groupes minoritaires », Madame Régine RENAULT est la suivante de liste pour remplacer Madame Sylvie GELEZ,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/06/06 du 14 février 2024 à 19h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est ainsi demandé au conseil municipal de prendre acte de la nouvelle composition des membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence du maire de Vire Normandie :

	Prénom	Nom	Liste
1	Catherine	MADELAINE	Majorité municipale
2	Françoise	FOUBERT	Majorité municipale
3	Nicole	DESMOTTES	Majorité municipale
4	Marie-Ange	CORDIER	Majorité municipale
5	Marie Noëlle	BALLE	Majorité municipale
6	Fernand	CHENEL	Majorité municipale
7	Régine	RENAULT	Groupes minoritaires
8	Maryse	DUVAUX	Groupes minoritaires

Le conseil municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/06/06 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membre absent: 10

Le 14 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 08 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 08 Février 2024.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
MAINCENT Lyliane	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Cindy COIGNARD
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LEFEBVRE Nadine	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DEC2024021406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024
Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/06/06 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LELARGE Michel	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Lyliane MAINCENT
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud		☒		Pierre-Henri GALLIER
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony		☒		Gilles MALOISEL
ROBLIN Sylvie	☒			
LEFEBVRE Yoann			☒	
MARTIN Pascal			☒	
PIGAULT Jane			☒	
COUASNON Serge			☒	
DUVAUX Maryse			☒	
DUBOURGUAIS Roselyne			☒	
FAUDET Olivier			☒	
RENAULT Régine			☒	
TOULUCH Jean-Claude			☒	
LABROUSSE Sabrina			☒	
ALLEGRE Gilles	☒			
LAURENT Françoise	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240214-DELIB2024021406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Délibération n°2024/02/06/06 du 14 février 2024 à 19h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.